

Assemblée Générale du CEHJ  
Samedi 3 décembre 1994  
Programme en dernière page

# CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES DE LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'EMULATION

## LETTRE D'INFORMATION

Numéro 9 - Novembre 1994

---

### *Les 150 ans de l'Emulation*

En 1995, le Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Emulation atteindra le cap du quart de siècle. Deux ans plus tard, la société mère célébrera son 150<sup>e</sup> anniversaire. Le Bureau du CEH n'a pas prévu de grandes festivités pour ses 25 ans. En revanche, le Conseil de la SJE, réuni le 5 novembre dernier, a approuvé la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer un programme de manifestations variées destinées à commémorer le triple jubilé de l'Emulation en y associant étroitement les sections et les cercles.

La tâche de ce groupe de travail de cinq personnes est d'élaborer pour le milieu 1995 un concept d'organisation, d'établir un catalogue de propositions avec un calendrier et de prévoir les incidences financières. Dès le début 1996, il s'agira de passer à la réalisation des activités qui auront été retenues. Le principe directeur sera l'ouverture vers l'extérieur. Une seule manifestation - l'assemblée générale - aurait lieu à Porrentruy, lieu de fondation et siège central de la société.

Pour sa part, le Bureau du CEH s'est déjà penché sur cette question : quelle contribution entend-il apporter à la célébration des 150 ans de la SJE ? D'un premier tour de table, il ressort que cet anniversaire devrait être l'occasion pour la SJE d'une réflexion sur sa place dans le nouveau paysage politico-culturel jurassien et ses objectifs dans les années à venir. La mise à jour de la table générale des *Actes*, l'établissement d'un inventaire des archives des sections, la présentation des sociétés d'utilité publique (en Suisse romande), un colloque consacré à la vie associative ou à une réflexion sur la commémoration des anniversaires (patriotiques et autres), telles sont les suggestions déjà émises.

Quelle est la manière la plus adéquate de marquer l'événement que constitue le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Emulation ? Le débat est ouvert. Tous les membres du CEH sont invités à émettre leur avis, des propositions. L'assemblée générale du 3 décembre prochain abordera la question. Les colonnes de la *Lettre d'information* sont également ouvertes à tous ceux qui souhaitent s'exprimer à ce propos.

François KOHLER

\* \* \*

## Carrefour-histoire

### *Les Archives de l'ancien Evêché de Bâle (AAEB)*

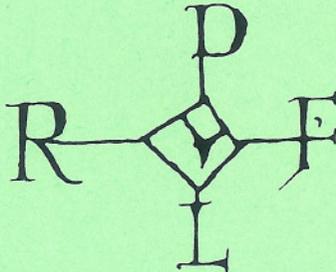
#### Condition juridique

Le 20 juin 1985, les Cantons de Berne et du Jura ont créé la Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle à laquelle ils ont cédé leurs droits sur les archives de l'espace territorial de l'ancienne principauté jusqu'en 1815. Cette fondation de droit privé, qui a son siège à Porrentruy, est subventionnée à part égale par les deux cantons et est gérée par un Conseil dont chacun nomme trois membres.

#### Un dépôt à l'histoire agitée

Chassé de Bâle par la Réforme, l'évêque s'installe à Porrentruy, où ses archives le suivent. Il y reste jusqu'en 1792, date à laquelle il prend la fuite devant la Révolution française, emportant une bonne part de ses archives, qui échouent à Berne, en 1817. archives restées à s'enrichissent des secrets par République par les du département (1793-1800) et des de Delémont et de rattachés au Haut-Rhin elles sont à Colmar à la l'Empire ! Elles aussi sont récupérées très vite; toutefois, tous ces voyages ont contribué à altérer les documents et ont favorisé des pertes.

En 1842, les archives déposées à Berne retournent à Porrentruy, où elles réintègrent la Tour du Coq, le dépôt qui avait été conçu pour elles au XVIIIe siècle. Elles y restent jusqu'en 1898, date à laquelle le poste d'archiviste de Porrentruy est supprimé : tous les documents repartent alors à Berne; ils ne



Vienne; elles par le canton de Quand aux Porrentruy, elles documents l'éphémère Rauracienne, puis administrations du Mont-Terrible Arrondissements Porrentruy, département du (1800-1814)... mais emportées en bloc chute de

reviendront à Porrentruy qu'en 1963, à l'Hôtel de Gléresse, où ils se trouvent encore maintenant.

#### Des fonds très riches

Les Archives de l'ancien Evêché totalisent un métrage supérieur à 1100 mètres. Cela représente une masse documentaire fort importante, si l'on se rappelle que les AAEB ne conservent que des documents antérieurs à 1815, donc antérieurs à l'époque de forte production documentaire. Les fonds se répartissent ainsi :

- Archives du diocèse : elles ont été produites par l'administration de l'ancien diocèse de Bâle. On retiendra ici que ses frontières ne correspondent pas avec celles de l'actuel diocèse, ni avec celles de la principauté épiscopale (l'Ajoie appartient alors au diocèse de Besançon, la Vallée de Saint-Imier et le littoral du Lac de Bienna relèvent de celui de Lausanne, alors qu'en revanche une grande partie de l'Alsace se trouve dans le diocèse de Bâle).
- Archives de la principauté : elles regroupent des documents émanant de l'administration centrale et des administrations inférieures.
- Archives des établissements religieux : très importantes en quantité et en valeur, les archives des établissements religieux dissous ont été en principe intégrées aux fonds épiscopaux; ainsi, le plus ancien document des AAEB (878) vient des archives de Moutier-Grandval, alors que la première charte en français de Suisse romande se trouve dans le fonds de l'abbaye de Bellelay.
- Dossiers de procédures engagées devant les différentes instances judiciaires de l'ancien Evêché.
- Comptes des recettes des baillages et de la Cour (dès le XVe siècle)
- Minutes et protocoles de notaires (de la fin du XVe siècle au début du XIXe siècle)
- République Rauracienne (1792-1793) : cette série hétérogène a été reliée à la fin du XIXe siècle et elle comprend beaucoup de documents dépassant son intitulé.
- Département du Mont-Terrible (1793-1800) et Arrondissements de Delémont et de Porrentruy : ces séries très riches ont été produites sous l'administration française.
- Dons : les personnes privées peuvent faire des dépôts ou des dons aux Archives. Les dons sont versés à la série J, forte actuellement de plus de cent numéros; l'enrichissement de cette série témoigne de la fonction remplie par les AAEB pour la préservation de la mémoire collective régionale : il ne s'agit donc pas du tout d'une mission secondaire.

## Inventaires et répertoires

Les fonds du type de ceux des AAEB nécessitent des instruments de travail plus détaillés que ceux des époques postérieures. S'il y a déjà actuellement de nombreux inventaires à la disposition du public, l'effort des archivistes ne doit pas se relâcher, car il n'existe encore ni guide, ni même de présentation générale du cadre de classement des fonds, lacune d'autant plus regrettable que certaines séries ne sont pas encore répertoriées. De plus, nombre d'instruments existants datent déjà de plus d'un demi-siècle et mériteraient d'être refondus ou complétés : les AAEB sont en effet confrontées à une hausse des demandes du public, hausse tant quantitative que qualitative. Elles doivent donc s'efforcer de satisfaire les attentes des chercheurs et de mettre à leur disposition des instruments adaptés à l'évolution de leurs exigences.

Jean-Claude REBETEZ, Conservateur des AAEB

### Horaire des AAEB :

- Du lundi au jeudi : De 08h00 à 12h00; de 13h30 à 17h30
- Le vendredi : De 08h00 à 12h00.
- Veilles de Fêtes : Fermeture à 17h00.

\* \* \*

## LE MÉDIÉVISTE ET L'ORDINATEUR<sup>1</sup>

L'informatique n'a plus à prouver son utilité aux historiens. Elle sert l'édition de textes, la démographie, l'étude économique. Elle permet la création de bases de données, la gestion de tableaux statistiques, la manipulation d'énormes mémoires de masse.

Trop souvent encore, l'historien se sent désemparé entre les données brutes, celles des sources qu'il consulte, et la manière de les traiter, de les structurer pour pouvoir les exploiter par l'informatique. Des colloques interdisciplinaires se sont progressivement tenus et ont favorisé la présentation de tentatives individuelles d'informatisation de données et l'échange de conseils techniques. Des revues sont nées, dès les années septante, pour faire le lien entre le monde informatique et les historiens.

<sup>1</sup>On peut demander cette publication gratuite à :  
I.R.H.T., 40 Avenue d'Iéna, 75116 Paris (Tél. 47.23.61.04.)

*Historing and Computing* en est une, *Le Médiéviste et l'ordinateur* en est une autre.

*Le Médiéviste et l'ordinateur* a vu paraître son vingt-septième numéro, consacré aux nouveaux supports informatiques et en particulier le CD-ROM, ce petit disque lasers qui peut contenir l'intégralité de la patrologie latine et les commentaires la concernant ou encore regrouper plusieurs milliers de reproductions d'enluminures.

Cette revue bisannuelle, distribuée gratuitement par l'I.R.H.T., axe chacune de ses publications sur un sujet précis et important. Parmi les derniers numéros, on s'est intéressé aux bases de données, aux compatibilités entre différents systèmes d'ordinateurs, à l'édition de textes médiévaux, à la recherche de citations, à la prosopographie ou encore à l'onomastique. Après une rapide présentation générale, la parole y est donnée à quelques chercheurs qui, lors de l'élaboration d'une thèse d'Etat le plus souvent, ont eu recours à l'informatique dans le traitement des données. Ces derniers nous présentent leur démarche, leurs besoins en matériel électronique, les résultats obtenus et, surtout, les problèmes rencontrés : à nous de profiter de leurs tentatives et éventuellement de les adapter à nos propres besoins ! Suivent les annonces de réunions ou de colloques et les compte-rendus de quelques ouvrages consacrés aux interactions histoire-informatique, de quelques études ayant eu largement recours à l'informatique.

*Le Médiéviste et l'ordinateur* se veut avant tout informatif. Cette revue, qui apporte beaucoup, n'est destinée ni aux informaticiens-nés ni aux seuls médiévistes. Les articles sont rédigés dans une langue claire (on sent un comité de rédaction soucieux de les rendre abordables à tous). Elle veut (et arrive) à convaincre de la nécessité de la collaboration entre historiens et informaticiens, de l'importance des mémoires de masses (banques de données) et de leur apport dans la recherche. On la critiquera cependant sur un point : gratuite, elle a une présentation simple, minimaliste. Parfois tellement dénudée et aseptisée qu'on est frappé de la différence entre les instruments qu'elle nous présente et l'utilisation qu'elle en fait dans sa propre réalisation. Sans compter les fautes d'orthographe et les coquilles, trop nombreuses...

On trouvera la série complète des numéros parus à la *Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg* : les lire nous procure le délicieux sentiment que l'informatique d'il y a 20 ans, c'est déjà de l'histoire !

Nicolas BARRÉ

\* \* \*

## Du Nouveau sur :

### *Les pauvres en Ajoie : notes de lecture<sup>1</sup>*

L'histoire de l'assistance publique, pour le territoire de l'ancien Evêché de Bâle, en est encore à ses balbutiements; les études récentes portent sur le canton de Berne dans son ensemble et sur des sujets latéraux. Avant le travail de diplôme de Moine en 1988, la pauvreté et l'assistance n'étaient abordées que secondairement dans les études disponibles, soit que celles-ci traitassent d'abord d'histoire hospitalière, d'histoire de l'assurance maladie ou de l'intégration sociale et/ou juridique des heimathlos au 19<sup>e</sup> siècle ou encore de l'assistance publique au niveau du canton de Berne. Depuis 1988, un seul travail a été mené à chef, mais portant sur l'ensemble du canton de Berne et traitant de la question bien précise de la prise en charge de l'enfance difficile et/ou pauvre entre 1850 et 1950. Les autres travaux disponibles ne sont pas des études de portée historique; ils traitent de politique sociale en général, de la question de la "nouvelle pauvreté", de la situation des personnes âgées ou encore des institutions de prise en charge de l'enfance difficile.

Quant aux études plus anciennes, il s'agit soit de publications ou articles de circonstance, à l'occasion de l'anniversaire d'une institution, soit d'articles ponctuels, soit encore d'études portant sur le canton de Berne, soit enfin de textes du 19<sup>e</sup> siècle qui ont pour nous valeur de sources.

L'étude de la pauvreté et de l'assistance publique en Ajoie entre 1870 et 1900 menée par Moine est, ainsi, le seul travail récent sur la question pour le Jura. Le contenu de ce travail a déjà fait l'objet d'une présentation par l'auteur lui-même<sup>2</sup>. Les quelques remarques qui suivent sont, donc, plus des notes critiques et de méthode qu'un résumé du travail lui-même.

Le travail est divisé en six parties, de longueur fort inégale. Après un survol historique des bases légales de l'assistance pour le canton de Berne et le Jura (1) et une description de ses structures en Ajoie (2), l'auteur passe à une analyse du statut des personnes assistés (origine, domicile, sexe, âge, état-civil, profession) (3) et à quelques remarques sur la perception et l'appréciation de la pauvreté (4), pour, après avoir rapidement parlé de la mendicité et du vagabondage (5), mentionner la loi sur l'assistance et le domicile de 1897 (6).

L'ancien canton connaît, durant le 19<sup>e</sup> siècle, plusieurs régimes successifs en matière d'assistance publique (Armenordnung de 1807, Constitution révisée en 1846, lois de 1857 et 1897), qui consacrent le principe

<sup>1</sup>Moine, Didier, *Arme und Armenpolitik in der Ajoie 1870-1900*, Oberlehrerarbeit, Université de Bâle, Historisches Seminar, 1988, 116, 24, (7), 5, 2 pages, disponible à la Bibliothèque cantonale jurassienne, cote (CDU) AC 63.28.

<sup>2</sup>Présentation, d'ailleurs, limitée pour l'essentiel à une traduction de la conclusion (*Jurassica* 2, 1988, pp. 49-50).

de l'obligation de l'assistance pour les communes (1807), puis de l'assistance volontaire par la commune de domicile et un engagement financier de l'Etat considérable (1846), pour, ensuite, réintroduire partiellement l'assistance obligatoire en 1857. Le Jura, lui, est, jusqu'en 1897, complètement autonome en matière de législation sur l'assistance: les lois bernoises ne s'appliquent, explicitement, pas à la nouvelle partie du canton; la seule base législative/réglementaire est représentée par un règlement de 1816, qui pose, pour le Jura seulement, le principe du caractère facultatif de l'assistance des pauvres par leurs communes d'origine. Ainsi, jusqu'à la loi de 1897, il n'existe, pour le Jura, pour ainsi dire aucune prescription législative réglant l'assistance des pauvres; de plus les articles du Code Napoléon réglant les devoirs de famille restent en vigueur dans le Jura durant tout le 19<sup>e</sup>. Ce n'est qu'en 1897 qu'est adoptée une nouvelle loi sur l'assistance et l'établissement uniforme pour tout le canton et étendant au Jura les principes de l'assistance par le lieu de domicile et d'une participation et d'un contrôle massifs de l'Etat. Comptant en son sein (1872) quelques 23000 originaires de l'ancien canton, le Jura est fortement pénalisé par cette uniformisation législative: si la loi fut acceptée dans le canton par quatre votants sur cinq, elle fut refusée par 76% des électeurs jurassiens, le taux de refus étant de 91% en Ajoie.

Les chapitres 2 à 4 tentent de définir les réalités de la pauvreté et de la politique à l'égard des pauvres en Ajoie entre 1870 et 1900.

L'assistance, ainsi, serait du ressort unique des communes: le Jura ne participerait pour ainsi dire pas aux prestations cantonales (subventions, établissements pris en charge par le canton), et les paroisses n'assumeraient aucune tâche d'assistance; les sociétés de bienfaisance dues à l'initiative privée ne seraient au nombre que de quatre, toutes destinées à payer des apprentissages à des pauvres.

Essentiellement sur la seule base de chiffres publiés pour 1890, l'auteur dresse le tableau suivant: 2,8% de la population est assistée dans le district de Porrentruy (contre 2,5% pour le Jura dans son ensemble, les autres parties du canton étant entre 6,5 et 12%). Entre 1870 et 1900, le nombre d'assistés varie assez peu (entre 649 et 739). La population bourgeoise domiciliée, en Ajoie, passe, de 1860 à 1910, de 72,3% à 46%; mais le principe de l'accord des secours communaux aux seuls bourgeois reste en vigueur: des 711 assistés ajoulots en 1890, 98,2% le sont par leur commune, et une très grande majorité des assistés sont domiciliés dans la commune qui les assiste (598). L'assistance est réservée, ainsi, quasi aux seuls bourgeois domiciliés.

La grande majorité des assistés le sont pour cause de maladie, d'invalidité ou d'âge (544 sur 711); ce sont, ainsi, presque 10% des personnes âgées de plus de 60 ans qui sont assistées, ce chiffre étant inférieur à 3% pour les catégories au-dessous de 60 ans; quant à l'état-civil des assistés, ce sont, en termes relatifs, les veufs et veuves qui sont le plus assistés (12,1% de tous les veufs/veuves sont assistés, contre moins de 3% pour les célibataires et mariés). Quant aux professions, plus de la moitié des assistés pour lesquels la donnée est disponible sont journaliers ou horlogers (239 sur 468).

Les buts poursuivis par la politique des pauvres seraient d'adoucir la pauvreté, mais aussi d'en prévenir les causes. Une partie des pauvres sont ainsi simplement assistés (vieillards, orphelins), alors que les autres sont soumis à "eine grundlegende Disziplinierung" (listes de pauvres, remises personnelles de pain ou de soupe, visites domiciliaires; restrictions et discriminations sociales et politiques). L'assistance ne doit pas être une alternative au travail; les paresseux sont mis en institutions pour les (ré-)éduquer au travail.

Le pauvre, lui, dans ses requêtes, montre une intention d'adaptation et d'intégration, s'efforce de faire preuve des qualités attendues.



conclusion soit à la première partie du travail.

Les sources utilisées dans les parties 2 à 5 sont justiciables des mêmes réserves : une place considérable est faite aux statistiques publiées du second 19e et aux sources officielles imprimées. Des sources manuscrites originales sont certes mises à contribution : correspondance de la préfecture (avec le canton ou les communes), rapports du préfet au Conseil exécutif, archives communales (presqu'uniquement Bressaucourt et Porrentruy). Mais les seules données sûres que l'on puisse tirer de ce travail sont celles que

L'économie générale de l'étude, à vrai dire, est quelque peu discutable : l'on peut ainsi regretter, en particulier, que les deux premières parties, basées, la première surtout, essentiellement sur des sources imprimées ou se contentant de reprendre des éléments d'études antérieures, occupent à elles seules plus de la moitié du mémoire (65 pages sur 116). Quant à la sixième partie, on conçoit mal son utilité : très courte (3 pages) et basée uniquement sur la thèse de Ludi, elle aurait dû être intégrée soit à la

l'auteur puise dans les sources imprimées : les autres documents ne font l'objet d'aucune présentation critique. Le fonds BB XII/B-D des Archives de l'Etat de Berne, par exemple, n'est l'objet d'aucune description : l'on ne sait pas ce qui s'y trouve, ce qui en a été utilisé, comment et dans quel but. La remarque vaut également pour les rapports annuels des préfets, pourtant souvent si riches et qui, peut-on légitimement supposer, auraient pu faire l'objet d'une utilisation systématique. Il en va de même pour les archives communales (Bressaucourt et Porrentruy) mises en oeuvre : le travail est quelque peu impressionniste, l'auteur, sur un sujet donné (motifs d'assistance, durée de l'assistance par exemple), semble avoir pris ça et là des citations, sans aucune méthode.

Ainsi, écrit-il, s'il est impossible de chiffrer le phénomène de la mendicité et/ou du vagabondage, ce serait "weil statistisches Material weitgehend fehlt" (p. 101), par quoi il faut comprendre qu'il n'existe pas de statistique officielle imprimée; qu'il aurait fallu élaborer ce matériau sur la base des sources existantes, qui, ainsi, auraient dû être soumises à un traitement systématique. Ceci eût-il été si inconcevable ? Construire soi-même son matériel statistique, son objet, n'est-ce pas le travail de l'historien ?

Les remarques de détail seraient trop nombreuses pour figurer dans ces quelques notes; l'on peut, tout de même, se demander, par exemple, s'il n'est pas un peu rapide d'affirmer sans nuances que les paroisses n'ont aucune tâche d'assistance (p. 42), que le Jura ne profite quasiment pas des prestations et établissements cantonaux (p. 37, alors que des chiffres donnés plus haut portent à environ 120 000 francs l'apport cantonal annuel, contre un peu moins de 600'000 pour l'ancien canton); par ailleurs, alors que le nombre de jurassiens assistés en Ajoie est d'environ 700, le nombre de ressortissants bernois de l'ancien canton assistés par l'Etat dans la nouvelle partie du canton est de plusieurs centaines par an (tableau p. 37) : n'eût-il pas été judicieux de s'intéresser de plus près à cette question ? Enfin, et pour terminer, la part laissée à la bienfaisance privée dans l'analyse nous semble bien faible : l'auteur affirme, certes, que le nombre de fondations, comités ou sociétés d'assistance qui ne relèvent pas de l'Etat ou des communes ne serait que de quatre, mais on peut légitimement en douter : partout ailleurs en Suisse, le second 19e voit foisonner les sociétés, comités ou établissements dus à la bienfaisance privée, pour, par exemple, les hôpitaux de district ou les établissements pour les vieillards ou les orphelins : est-il concevable que l'Ajoie soit restée totalement à l'écart à l'écart du mouvement philanthropique du second 19e siècle ?

En conclusion, quelques sévères que soient les remarques qui précèdent, il convient d'insister sur le fait que l'auteur s'est lancé dans une recherche que rien, pour le Jura, n'avait jusqu'ici balisée; des jalons sont désormais posés, et il est à souhaiter que d'autres chercheurs jurassiens s'attachent enfin à écrire l'histoire sociale de leur pays.

### Éléments bibliographiques

Reusser, B., *Die Krankenversicherung im Kanton Bern im 19. Jahrhundert : von der Selbsthilfe zur Staatshilfe*, mémoire de licence, Université de Berne, histoire, 1985.

Schranz, Pierre, *Die Spitalgeschichte von Biel mit besonderer Betrachtung der Krankenpflege*, Diplomarbeit, Krankenpflegeschule des Regionalspitals Biel, 1977.

Meier, Thomas et Wolfensberger, Rolf, *Heimatlose und Vaganten : Zur Sozialgeschichte der Nichtsesshaften : Die Liquidierung einer devianten Bevölkerungsgruppe in der Homogenisierungsphase der bürgerlichen Gesellschaft im 19. Jahrhundert in der Schweiz*, mémoire de licence, Université de Berne, histoire, 1986.

Hunger, Bettina, *Das bewegte Leben der Familie Wölfli oder die Modernisierung der Armut im Kanton Bern, 2. Hälfte 19. Jahrhundert*, mémoire de licence, Bâle, 1987.

Ludi, Niklaus, *Die Armengesetzgebung des Kantons Bern im 19. Jahrhundert. Vom Armengesetz von 1847 zur Armen- und Niederlassungsgesetz von 1897*, thèse Berne, Berne, 1975.

Leuenerberger, M., *Verdingkinder : Geschichte der armenrechtlichen Kinderfürsorge im Kanton Bern 1847-1945*, mémoire de licence, Université de Fribourg, histoire, 1991.

Chopard, James, "Mon Repos", *Asile pour personnes atteintes de maladies chroniques, à Neuveville. Notice historique rédigée à l'occasion du 25e anniversaire de son inauguration, 1906-1931*, La Neuveville, J. Baumann, 1931.

Rebetez, Ali, *Hospice des vieillards de l'Ajoie. 50e anniversaire, 1896-1946*, Saint-Ursanne, Hospice des vieillards, 1946.

Fehr, J.-J., "Le sort des vieux au Jura", in : *Intérêts du Jura* 36, 1965, pp. 220-225.

Noirjean, F., "La passade aux Franches-Montagnes", in : *Jurassica* 3, 1989, pp. 29-31.

Fell-Doriot, Jeanne, *La statistique au service des oeuvres sociales. Les causes du paupérisme dans le Jura*, Berne, Direction de l'assistance publique, 1947.

Flückiger, Paul, *Bernisches Armen- und Niederlassungswesen*, Berne, Stämpfli, 1942.

Geiser, Karl, *Geschichte des Armenwesens im Kanton Bern von der Reformation bis auf die neuere Zeit*, Berne, 1894.

Schwab, S., *Les établissements de bienfaisance du district de Courtelary*, St. Imier, E. Grossniklaus, 1878; "L'assistance publique dans le Jura et l'ancien canton et les réformes dont elle est susceptible", in : *Actes 1881*, pp. 24-136; *La révision et l'assistance*, St-Imier, E. Grossniklaus, 1885; "Maison de refuge pour les enfants vicieux du Jura", in : *Actes 1891*, pp. 13-40.

\* \* \*

### BOITE AUX LETTRES : ECRIVEZ-NOUS !

Vous souhaitez participer à la rédaction de la *Lettre d'information* du CEH en écrivant un compte-rendu, en signalant un domaine de recherche intéressant, en lançant un débat de nature historique ou en complétant simplement nos informations bibliographiques ? N'hésitez pas !

Envoyez vos textes et vos lettres (si possible sur disquette 3.5 pouces pour Macintosh, programme Word) à l'adresse suivante : Nicolas Barré, Rue du Kirlou 24, 2800 Delémont.

### Documents

#### *Délits contre les moeurs aux Franches-Montagnes au 18e* "UNE VIEILLE DAME INDIGNE"

Marie Marthe Voirol, de Saignelégier, a eu à plusieurs reprises à s'expliquer de sa conduite devant les autorités judiciaires.

Déjà condamnée en 1779 pour concubinage (elle, à 8 jours de prison, alors que son compagnon, Pierre Claude Jerdy, était banni à perpétuité), elle est accusée de conduite obscène en 1784.

L'information du bailli De Kempf, datée du 15 mars 1784 et retranscrite ci-dessous, en fait la description (l'orthographe originale a été respectée).<sup>1</sup>

"Messieurs,

Si Marie Marthe née Voirol de Saignelegier a eût l'adresse de se déguiser pendant un instant, et de cacher tant soit peu aux yeux du public sa conduite obscène et scandaleuse, elle n'avoit pour cela en rien reformé son train de vie, ni discontinué de se vautrer dans la débauche la plus honteuse. Tout le changement, que l'absence de Pierre Claude Jerdy a opéré sur cette prostituée incorrigible, est de l'avoir rendu plus scélérate et moins retenüe; on peut dire, que si elle a reculé, ce n'a été que pour mieux sauter. Etant donc informé par la rumeur publique, que le désordre, bien loin d'avoir cessé ou diminué, avoit au contraire augmenté, et croissoit de jour en jour par toutes sortes de débauches, aux quelles on se livroit jour et nuit chez cette créature, j'ai levé les informations ci jointes que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

Il est bien vrai, qu'aucun des temoins n'a déposé d'avoir vû commettre le crime : mais d'après tout ce qui s'est passé depuis plusieurs années, et la connoissance qu'on a de la vie précédente de Marthe Voirol, que peut, et que doit on supposer de bon dans la conduite qu'elle tient présentement ? Le public ne voit dans les rües que le vin et la mangeaille qu'on porte avec profusion dans cette maison; les honnêtes gens ne voient pas ce qui s'y passe de plus dans l'intérieur, puisqu'ils rougiroient de mettre le pied dans ce boucan, et d'être temoins des obscénités qu'on y commet : mais il n'est pas moins certain que Bacchus et Venus sont la plupart du tems de compagnie dans ce lieu infame. En un mot, Messieurs, la maison de Marthe Voirol est le refuge et le réceptacle de tous ceux qui cherchent à se plonger dans les crimes les plus honteux; pendant que Jerdy étoit encore à Saignelegier, elle étoit obligée de s'en tenir à lui, puisqu'il ne lui permettoit pas de partager ses faveurs; aujourd'huy que Jerdy est absent, et qu'elle a le champ libre, chacun y est bien reçu; elle tend ses filets partout; jeunes et vieu, garçons et hommes mariés tous lui sont bons, pourvû qu'elle ait quelqu'un.

Le plus terrible et le plus dangereux est, que non contente de satisfaire en tout sa passion abrutie, on risque qu'elle n'inspire de semblables

<sup>1</sup> Le document original se trouve aux AAEB, dans les "Procédures criminelles, Franches-Montagnes, série 1782-1785".

sentiments à d'autres, qui la fréquentent, et qu'elle ne corrompe toute la jeunesse de cette Paroisse, qui déjà sans cela est assez encline au mal.

Je vous supplie donc, Messieurs, de vouloir porter un remède salutaire aux maux qui désolent ce village; il est grand tems d'y mettre ordre; mais il faut un remède efficace : la prison et l'exposition n'ont pas assez de force pour agir avec vigueur sur l'ame endurcie de la Voirol, elle est déjà trop accoutumée à ces sortes de misères; un front d'airain, comme est le sien, ne rougit pas de pareilles minuties : Il faut couper le mal par la racine, sans cela il repoussera toujours; si vous n'extirpéz cette peste, elle se répandra, et fera

des ravages déplorables. Otèz donc, Messieurs, je vous prie, cette pierre de scandale, et délivrez nous de ce mal. C'est l'unique moyen pour réparer le tort, que cette malheureuse a fait à la Paroisse.

Instruite, qu'on s'occupoit à lever des informations contre elle, Marthe Voirol, dans l'espérance sans doute de les



faire tomber, a trouvé le secret d'engager son fidele compagnon de débauche un vieux veuf de soixante et dix ans environ, le nommé Louis Hamel du Roselet, de lui promettre de l'épouser; elle l'a pour ainsi dire trainé à la Cure de Saignelegier, où ils se sont effectivement fiancés en présence de Mr. le curé et de deux temoins : mais trois jours après ledit Hamel se repentant de sa démarche s'est dédit, et a planté là sa belle, qui enrage de cette aventure non pas par amour, mais par crainte.

L'exemple que vous statueréz, Messieurs, en ordonnant à Marie Marthe Voirol de quitter la montagne fera le meilleur effet possible; il est même nécessaire pour prévenir les progrès que ce mal contagieux est sur le point de faire.<sup>1</sup>

Aline PAUPE

\* \* \*

<sup>1</sup> Suite à cette procédure, Marie Marthe Voirol fut bannie pendant cinq ans des terres de l'Evêché.

## Le Cercle signale

### Informations bibliographiques...

BANDELIER André, "Un précepteur en Allemagne à la veille de la Révolution d'après sa correspondance", dans *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, Paris, SIHFLES, n° 11, juin 1993, pp. 37-44 (concerne Théophile Frêne, 1760 - disparu 1803/1804).

BARRÉ Nicolas, *Le Collège des Jésuites de Porrentruy et Jacques-Christophe Blarer de Wartensee (1588-1610)*. Mémoire de licence de l'Université de Neuchâtel (Faculté des Lettres, Institut d'histoire), octobre 1994 (300 p. + 46 pl. hors-texte + 128 p. annexes).

BÉGUELIN Sylvie, *De l'art de séduire à l'art de compter le temps : la montre-bracelet à la conquête de la société (1880-1950)*. Mémoire de licence de l'Université de Neuchâtel (Faculté des Lettres, Institut d'histoire), octobre 1993. (118 p.).

CLÉMENCE M.: *Das Rechnungsbuch Bischofs Friedrich zu Rhein 1437-1451*, Mémoire de licence de l'Université de Zurich.

LIENGME M.-J., *Le Sens de la mesure. L'émergence d'un discours historique centré sur l'industrie horlogère neuchâteloise*, Neuchâtel, Institut d'histoire, 1994, Cahiers de l'Institut d'histoire n° 2, (106 p. + Annexes).

RODRIGUEZ Antonio, *Les forêts de hautes-joux dans la vallée de Delémont (XVIe-XVIIIe siècles) : enjeux politiques, économiques et sociaux*. Mémoire de licence de l'Université de Neuchâtel (Faculté des Lettres, Institut d'histoire), juin 1994. (86 p. + 26 p. annexes).

\*\*\*\*\*

### BUREAU DU CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES

Nicolas BARRÉ, Kirlou 24, 2800 DELÉMONT  
 Marcel BERTHOLD, Grand-Rue 6, 2900 PORRENTRUAY  
 Thierry CHRIST, Charles-Knapp 20, 2000 NEUCHÂTEL  
 Cyrille GIGANDET, Signolet 12, 2520 LA NEUVEVILLE  
 Claude HAUSER, Foyer St-Jacques, 20, Rue des Tanneries, 75013 PARIS  
 François KOHLER, Bâle 34, 2800 DELÉMONT  
 Aline PAUPE, Doubs 77, 2300 LA CHAUX-DE-FONDS

## L'heure des bilans...

### Activité 1994

Le Bureau s'est réuni à dix reprises pour mettre en oeuvre le programme d'activité arrêté lors de la dernière assemblée, tenue à Delémont, le 11 décembre 1993.

Grâce au travail préparatoire d'Aline Paupe, le CEH a pu mettre sur pied le colloque prévu sur le thème *Enseignement de l'histoire: quels enjeux?* Le samedi 26 mars, à l'Aula du nouveau Collège Thurmann, à Porrentruy, se sont réunis une septantaine de personnes intéressées par un débat dont les enjeux ne sont pas seulement scientifiques et pédagogiques, mais également idéologiques et politiques. Les actes de ce colloque paraîtront au printemps prochain dans le volume 1994 des *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*.

Au cours de cette année, le CEH aura publié trois numéros de la *Lettre d'information*. La livraison de mars servit de document de présentation du colloque *Enseignement de l'histoire: quels enjeux?* En juillet, sous le titre *Histoire(s) de famille(s)*, François Noirjean, Jean-Luc Wermeille et Jean-Claude Rennwald démontraient - à partir de leurs travaux récents - que de nouvelles approches généalogiques et sociologiques de la famille pouvaient heureusement contribuer à renouveler l'histoire jurassienne.

En 1993, Nicolas Barré et Thierry Christ achevaient la recension des travaux universitaires concernant l'ancien Evêché de Bâle réalisés de 1960 à 1992. Un premier bilan de l'historiographie jurassienne dans les travaux académiques a paru dans les *Actes* 1993. Pour faire connaître ces travaux, la plupart non publiés et reposant dans les tiroirs des facultés, le CEH a préparé la publication de cette bibliographie qui sera le premier volume de la collection *Cahiers d'études historiques*.

En effet, le Bureau a poursuivi la mise sur pied du projet d'édition de travaux universitaires. Il a élaboré les statuts de la collection, un contrat d'édition type et un règlement du Fonds de publication, constitué grâce au don extraordinaire de 10'000 fr. reçu de la part d'un de nos membres. Le numéro deux des *Cahiers d'études historiques* - un mémoire de licence - devrait sortir au printemps 1995.

L'appel à une contribution volontaire des membres au financement de nos activités - en particulier de la *Lettre d'information* - a eu un écho dépassant largement nos espérances. Plus de septante personnes nous ont envoyé des messages d'encouragement et quelque 1700 francs.

Comme l'année dernière, plusieurs membres du Bureau ont animé le cours de formation «Archives des collectivités publiques, classement et inventaires» qui s'est déroulé en octobre-novembre dans le cadre du programme d'occupation des personnes sans emploi de l'Association régionale Jura-Bienne.

Enfin, le Bureau du CEH a entamé un débat sur sa contribution au 150<sup>e</sup> anniversaire de la Société jurassienne d'Emulation en 1997.

François KOHLER

\* \* \*

## Le CEH remercie

*"Bientôt je ne pourrai plus m'en passer. Passionnant."*

Les lecteurs de la *Lettre d'information* du CEH ont été nombreux à répondre à notre enquête lancée en juillet de cette année, à nous livrer commentaires et critiques, à participer financièrement aux activités de notre Cercle. Le Bureau du CEH tient aujourd'hui à remercier chacun d'eux.

Les multiples activités du CEH nous ont obligés, cette année, à lancer une récolte de fonds. Et les résultats de celle-ci ont dépassé tous nos espoirs. Au 14 novembre, 1798 francs nous avaient été envoyés par 79 personnes ! Les sommes versées se répartissent dans une fourchette allant de 8 à 50 francs, la majeure partie de celles-ci consistant en un don de 20 francs. L'argent ainsi récolté couvre - à quelques francs près - les frais d'impression et d'édition de notre *Lettre d'information* et allège ainsi singulièrement les charges grevant le budget du CEH !

Il était également important à nos yeux de connaître les avis et critiques des lecteurs en ce qui concerne la *Lettre d'information*. Sur deux cents questionnaires envoyés, 78 nous ont été retournés, parmi lesquels 26 (soit un tiers) comportent un commentaire et 7 seulement demandent à ne plus avoir de rapports avec notre Cercle (sans avoir émis de critique particulière) ou ne plus recevoir notre *Lettre*. Le titre donné à ce petit bilan ("*Bientôt, je ne pourrai plus m'en passer*") résume bien l'ensemble des avis qui nous sont parvenus. Tous (à l'exception d'un seul) sont positifs, relèvent que la forme thématique donnée à de nombreux numéros de la *Lettre* est une bonne option de notre part et que la présence de comptes rendus est essentielle en ceci qu'elle permet à nos lecteurs de connaître les derniers travaux réalisés en histoire jurassienne. Surtout, la *Lettre* est perçue comme le lien nécessaire entre les Jurassiens du Sud et ceux du Nord, entre ceux restés au Pays et ceux partis étudier ou habitant à l'extérieur, entre le monde universitaire et les lecteurs amateurs d'histoire régionale. Ainsi, certains présidents de sections de l'Emulation avouent y puiser des idées de conférences, des suggestions de réunions, etc. Egalement remarqué, l'équilibre instauré entre médiévistes, modernistes et contemporanéistes.

Mais nos lecteurs n'ont pas qu'émis louanges et commentaires positifs. Certains nous ont livré des souhaits que nous tenterons d'exaucer : donner la parole à des étudiants ou des chercheurs afin qu'ils fassent une présentation de leurs travaux en cours; développer davantage les liens entre étudiants, chercheurs et historiens.

Pour terminer, tout en vous remerciant une dernière fois, nous laisserons la parole à l'un d'entre vous : "Vous faites du bon travail, continuez !"

Nicolas BARRÉ

\* \* \*

SOCIETE JURASSIENNE D'EMULATION  
CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES

ASSEMBLEE GENERALE 1994

Le Bureau vous invite à participer à l'assemblée générale du CEH qui aura lieu

Samedi 3 décembre 1994, à 14 heures  
à l'Hôtel de la Gare à Saignelégier

14.00 h. *Partie administrative*

1. PV de la dernière assemblée
2. Rapport d'activité 1994
3. Programme d'activité
4. Comptes 1994 et budget 1995
5. Cahiers d'études historiques :
  - statut et financement de la collection
  - publication du No 1
6. Election du Bureau
7. Divers

16.00 h. **Histoire des mentalités**

Aline Paupe présente un exposé tiré de son mémoire de licence

**Perception et répression de la déviance sexuelle  
dans les Franches-Montagnes au 18e siècle**

Vers 17 h., tou(te)s les participant(e)s sont invité(e)s à boire le verre de l'amitié offert par la Municipalité de Saignelégier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

N. Barré

M. Berthold

Th. Christ

C. Gigandet

C. Hauser

F. Kohler

Aline Paupe